



Communiqué de presse CFE-CGC Renault Trucks du 14 avril 2020

La **CFE-CGC de Renault Trucks signe un accord de solidarité** entre les salariés. Il permet d'augmenter la rémunération des ouvriers et techniciens au chômage partiel **de 84% du net à 92% du net**. Cela est rendu possible par la solidarité des cadres en chômage partiel, qui voient leur rémunération nette passer elle de 100% à 92%. Un complément de financement de l'entreprise permet d'assurer l'équilibre du dispositif..

La CFE-CGC de Renault Trucks accepte de déroger de manière temporaire à l'accord national catégorielle de la métallurgie, permettant le maintien à 100% de la rémunération des salariés au forfait jour en chômage partiel.

Ceux qui travaillent à 100% n'auront pas à contribuer à l'effort de solidarité, contrairement à ce qui avait été fait lors de la crise de 2008.

Sur la base **du volontariat**, il est possible, pour tous les salariés au chômage partiel, de **donner 1,6 jours pour 20 jours chômés** à l'entreprise afin de conserver l'intégralité de la rémunération.

Cet accord **sécurise également le maintien des augmentations individuelles de salaires** avec effet au 1er avril **et le versement de la prime d'intéressement** en juin.

L'entreprise limitera la prise de congé obligatoire pendant la période d'activité partielle à 5 jours maximum en 2020.

L'entreprise a fait des concessions indéniables dans cet accord mais la **CFE-CGC** pense qu'elle aurait pu aller plus loin. La solidarité, principalement réalisée par les cadres, participe grandement à augmenter le salaire des ouvriers et des techniciens en activité partielle.

Compte tenu de la situation exceptionnelle et sans précédent que nous connaissons la **CFE-CGC** signe l'accord qui permet une :

- Solidarité entre les salariés de l'entreprise,
- Limitation de la perte financière et un libre choix de tous les salariés entre revenu et congés,
- Sécurisation des éléments clés comme l'intéressement et les augmentations.

A propos de Renault Trucks :

Au total Renault Trucks emploie environ 7500 salariés (hors consultants et intérimaires) dont une grande majorité sont en chômage partiel. Environ 280 personnes travaillent sur le site de Lyon afin de livrer les pièces de rechange permettant la mobilité des camions qui assurent les services indispensables à la population. Les imprimantes 3D sont mobilisées pour fabriquer des pièces utiles à la sécurité sanitaire des soignants. 700 personnes sont par ailleurs en télétravail sur 4500 salariés. A l'usine de Bainville sur Orne dans le Calvados, sur un effectif de 1600 CDI, 30 personnes sont en télétravail et une dizaine présentes sur site. Les chiffres sont du même ordre pour l'usine de Bourg en Bresse qui compte 1350 CDI. L'usine d'échanges standards de Limoges travaillent partiellement. L'étude des mesures de sécurité permettant un redémarrage des fabrications est en cours.

Pour plus d'information contact CFE-CGC :

Olivier Porret secrétaire du CSE de Lyon : 06 65 89 13 60 olivier.porret@volvo.com

Eric Freyburger : CSEC de Renault Trucks : 06 64 40 35 60 eric.freyburger@renault-trucks.com